

PROJET VERSION 2

Charte de l'Economie sociale et solidaire de la région genevoise

proposée par APRÈS-Genève

(Version du 9 juin 2005 présentée par le groupe de travail « Charte » à la discussion de l'Assemblée générale d'APRÈS-GE du 15 juin 2005)

Cette charte doit encore être complétée par:

- Les principes de fonctionnement
- Les domaines d'activité des membres d'APRÈS-GE

Le groupe « Charte » propose d'attendre le résultat des discussions de l'Assemblée générale d'APRÈS-GE du 15 juin 2005, et de rédiger ensuite ces deux chapitres.

« Nous vivons sous un modèle hégémonique de développement qui, au Sud comme au Nord, produit destruction, pauvreté, exclusion sociale et politique, chômage, etc. Ce modèle ne reconnaît pas comme légitimes les activités indispensables à la vie en société et menace l'avenir de la planète. [...] Nous sommes engagés dans un processus de construction d'une économie solidaire qui remet en question la conception selon laquelle les besoins humains pourraient être satisfaits par le seul marché et ses prétendues lois naturelles. »

*Extrait de : Déclaration de Lima, juillet 1997.
Première Rencontre Internationale sur la Globalisation de la Solidarité.*

Préambule

La présente Charte trouve ses racines dans les valeurs et pratiques d'acteurs de terrain ancrés dans la région genevoise, réunis à l'initiative de l'Association pour la Promotion de l'Economie Sociale et Solidaire – APRÈS –, créée en 2004. L'objectif d'APRÈS est de mettre en lien les différents acteurs de l'économie sociale et solidaire pour faciliter des réflexions communes, des synergies, développer des prestations et défendre les intérêts de ce secteur particulier de l'économie.

Par cette Charte, les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS)¹ de la région genevoise souhaitent faire connaître et reconnaître les valeurs qui définissent leur identité commune et qui orientent leurs actions, tout en conservant la richesse de leurs spécificités. L'ensemble de ces valeurs génère une « valeur sociale ajoutée » spécifique au secteur de l'ESS.

La signature de la Charte est un acte contractuel. Par sa signature, toute partie prenante s'engage à mettre progressivement en oeuvre les termes de la Charte et à déployer tous ses efforts pour les faire partager à ses réseaux et les traduire dans ses activités comme dans ses relations avec le secteur privé et l'Etat.

Toute entité adhérant à cette charte aura à cœur de fonder des partenariats avec des structures dont la nature des activités ou les objectifs se rapprochent des valeurs défendues dans cette charte.

¹ Les acteurs de l'ESS désignent aussi bien les acteurs collectifs (organisations) qu'individuels (personnes) qui tous peuvent contribuer à l'ESS.

Les 7 valeurs

1. Bien-être social

être plutôt qu'avoir

Les acteurs de l'ESS visent à construire une économie qui affirme la primauté de la personne sur le capital. Ils reconnaissent l'importance de dimensions immatérielles (esthétiques, émotionnelles, spirituelles, etc.) nécessaires au fonctionnement de la société et à l'épanouissement de ses membres.

2. Citoyenneté et démocratie participative

Chacun a une voix qui compte

Les acteurs de l'ESS participent de manière libre, égalitaire et responsable à la construction d'une société assurant le développement des personnes et l'intérêt collectif. Ils appliquent la démocratie participative en favorisant le partage de l'information, des responsabilités, de la prise de décision et la reconnaissance du rôle de chacun.

3. Ecologie

produire pour vivre et non vivre pour produire

Les acteurs de l'ESS reconnaissent l'interdépendance des processus socio-économiques et écologiques. Ils s'engagent à privilégier un système économique qui respecte les processus et équilibres écologiques dans un souci d'équité intra et intergénérationnel.

4. Autonomie

autonomes mais pas individualistes

Les acteurs de l'ESS valorisent les compétences et renforcent les moyens d'agir des personnes (salariés, bénévoles, membres, usagers) au sein de leur organisation. Ils recherchent une plus grande autonomie de fonctionnement de celle-ci, ainsi que de l'ESS à l'égard du secteur public et des autres acteurs du secteur privé.

5. Solidarité

1 + 1 > 2

Les acteurs de l'ESS privilégient la recherche de l'intérêt collectif sur le seul profit individuel. Ils valorisent la création du lien social au plan local, régional et international.

6. Diversité

riches de nos différences

Les acteurs de l'ESS s'engagent à comprendre, respecter, et valoriser les différences des personnes et des peuples, à prohiber toutes formes de discrimination et à rechercher les complémentarités pour apprendre ensemble

7. Cohérence

dire ce qu'on fait et faire ce qu'on dit

Les acteurs de l'ESS s'efforcent d'appliquer de façon cohérente l'ensemble des valeurs ci-dessus à tous les niveaux de leur fonctionnement. La cohérence entre les valeurs prônées et la pratique vécue est essentielle à la crédibilité et au développement de l'ESS.

Principes de fonctionnement (à titre indicatif)

Une série de grands principes de fonctionnement permettent, au-delà des formes juridiques variées, d'identifier les contours de l'ESS et des acteurs qui s'y réfèrent.

- Le but est non lucratif ou à lucrativité limitée. Les excédents sont ainsi réinvestis dans l'activité.
- La finalité est explicitement au service de la collectivité (intérêt général/ utilité sociale).
- L'organisation est démocratique (une personne une voix).
- La liberté d'adhésion (A clarifier).
- La production de biens et services se déroule de manière continue (pérennité).
- Les éventuelles réserves ne sont pas distribuées (indivisibilité des réserves).
- La gestion se déroule de manière autonome.
- La transparence financière

Domaines d'activités
